

MÉMOIRE

DU PREMIER MINISTRE DES FINANCES,

Lû à l'Assemblée Nationale, le 12 Mars 1790.

MESSIEURS,

JE crois l'établissement d'un Bureau de Trésorerie destiné à diriger sous les ordres du Roi, tout ce qui tient au Trésor public, si utile en tous les temps, si nécessaire dans les circonstances particulières où nous nous trouvons, que l'Assemblée Nationale me permettra, j'espère, d'ajouter quelques réflexions à celles déja présentées dans mon dernier Mémoire.

J'entends dire que l'Assemblée, en approuvant l'idée de l'établissement d'un Bureau de Trésorerie, ne paroît pas disposée à consentir qu'aucune des personnes dont Sa Majesté composeroit ce Bureau, fût choisie dans l'Assemblée Nationale.

Il est de mon devoir de la prévenir, qu'une telle condition mettroit absolument obstacle à l'exécution des intentions paternelles du Roi; & pour appuyer cette proposition, je dois d'abord faire observer que la principale utilité de ce Bureau seroit perdue, si aucun de ses Membres ne pouvoit être en même temps Député à l'Assemblée Nationale;

car il importe, & ſur-tout aujourd'hui, qu'il exiſte une communication de tous les jours & de tous les inſtans, entre le Corps Légiſlatif & l'Adminiſtration des finances. Il ne peut ſuffire que cette communication ſoit établie par de ſimples Mémoires, qu'on héſite, qu'on diffère de donner, qui ſont toujours événement, & qu'on ne peut ni expliquer ni défendre, à moins d'être préſent habituellement à votre Aſſemblée. Ce n'eſt pas d'ailleurs ſeulement aux époques éparſes d'une diſcuſſion par Mémoire, que les intérêts du Tréſor public doivent être manifeſtés & ſoutenus, car à chaque inſtant il exiſte un rapport entre ces intérêts & vos délibérations, & perſonne ne peut avoir toujours préſent à l'eſprit ce qu'exige le ſoin du Tréſor public; perſonne ne peut s'en occuper avec prévoyance, s'il n'eſt pas aſſocié de quelque manière à ſon adminiſtration, & s'il n'eſt pas rappelé aux ſoins de cette partie de la choſe publique, par tous les motifs d'honneur & de devoir qui agiſſent ſans interruption ſur les hommes.

Je dois vous préſenter une ſeconde conſidération, c'eſt qu'il ſeroit impoſſible aujourd'hui de former convenablement un Bureau de Tréſorerie, ſi on vouloit le compoſer en entier de perſonnes étrangères à l'Aſſemblée Nationale. Qui voudroit s'immiſcer dans l'adminiſtration du Tréſor de l'État en des momens ſi difficiles! qui voudroit s'expoſer & aux faux jugemens du public, & aux chances d'une cenſure journalière de la part d'une Aſſemblée nombreuſe où l'on n'eſt jamais préſent, & où l'on n'eſt pas sûr de trouver conſtamment des préjugés favorables! C'eſt librement qu'on ſe dévoue à l'adminiſtration, ainſi il faut y être attiré par de la conſidération, quand on ne peut plus attendre des récompenſes de fortune. J'ai ſenti ſouvent dans mes travaux le beſoin d'être

ſoutenu par votre eſtime & par la confiance de la Nation, & ce ſentiment, celui quelquefois de mon long dévouement à la choſe publique, m'ont rendu votre empire fort doux; mais les Membres nouveaux d'un Bureau de Tréſorerie n'auroient, en commençant, aucune de ces compenſations; il eſt donc néceſſaire qu'ils réuniſſent au mérite de leurs fonctions, l'honneur de faire partie de votre Aſſemblée, afin qu'ils ayent à ce double titre l'autorité de détail & l'aſcendant néceſſaire pour diriger convenablement l'adminiſtration dont ils ſeront chargés. Chacun voit aujourd'hui ſi bien, que les Chefs de Département ne peuvent faire ni bien ni mal à perſonne, qu'ils éprouvent les réſiſtances les plus minutieuſes de la part même de ceux qui ſe trouvent dans leur dépendance naturelle. Il n'y a donc plus aucun genre d'attrait pour ſe livrer aux pénibles travaux de l'adminiſtration, & de toutes parts chacun n'aſpire qu'à ſe placer aux bancs des Juges.

Les Comités que vous avez établis pour examiner différentes parties de finances & pour vous en rendre compte, ne peuvent pas non plus ſuppléer à l'établiſſement d'un Bureau actif de Tréſorerie; chacun de ces Comités eſt uniquement occupé de la miſſion particulière dont il eſt chargé; ils viſent tous à mériter dans leurs parties, & de juſtes éloges & de prompts applaudiſſemens; & pour y parvenir, aucun, même le Comité général des finances, n'a beſoin de concilier le réſultat de ſes travaux avec la ſituation inſtantanée du Tréſor public, & avec les inquiétudes prochaines de l'Adminiſtration qui le régit. Il faut un peu d'eſpace, un peu de large pour les règlemens généraux; ainſi ceux qui doivent les préparer, ont ſouvent beſoin de ſe détacher des combinaiſons particulières à l'Adminiſtration

des finances, à cette pénible régie qui dans des temps difficiles se trouve contrainte de combattre sur un terrain resserré, & qui ne peut & ne doit s'étendre que par degrés. Aussi tous ceux qui sont placés extérieurement à l'Administration, même avec les meilleures intentions, ne revêtissent jamais qu'imparfaitement son esprit. Les intérêts de cette Administration ne peuvent donc être bien confiés qu'à elle-même, & rarement elle pourra tirer une assistance réelle & constante d'un Comité latéral qui voit les choses sous d'autres rapports, & qui peut trouver aussi-bien son compte de gloire dans une idée brillante, mais désassortie au moment, que dans l'aplanissement des difficultés de tous les jours, & dans la conciliation laborieuse de l'avenir avec le présent.

Cependant, puisqu'il est naturel que vous désiriez tout connoître par l'entremise des personnes qui composent votre Assemblée, pourquoi n'adopteriez-vous pas un moyen qui en satisfaisant ce vœu raisonnable, laisseroit à l'Administration toute la force & toute l'unité dont elle a besoin pour lutter avec avantage contre les difficultés dont nous sommes environnés! Ce double but seroit parfaitement rempli par l'établissement d'un Bureau de Trésorerie, dont le Roi choisiroit presque tous les membres parmi les Députés à votre Assemblée: ils n'auront pas conduit pendant un mois le Trésor public, que vous éprouverez ce que je sais par expérience; c'est que leurs avis, leurs avertissemens, leurs éveils seront d'une grande utilité, ne fût-ce que pour diriger ou pour ramener votre réflexion vers les objets qui intéressent le Trésor public d'une manière instante; ne fût-ce que pour vous faire part d'une multitude de connoissances & d'observations qui ne viennent qu'à l'Administration, à ce centre du mouvement général; ne fût-ce enfin que pour vous indiquer les

rapports continuels de certaines parties de vos délibérations avec la ſituation préſente des affaires. Une ſeule idée, une ſeule déciſion générale ne peuvent ſuffire pour nous affranchir des grandes difficultés de cette année ; il faut donc que vous ſoyez informés preſque journellement des différentes déviations, des différens changemens de route que l'inconſtance du crédit & la ſucceſſion des événemens pourront rendre néceſſaires. Ces aſſujettiſſemens dans la ſuite n'exiſteront plus, il faut du moins l'eſpérer; un ordre conſtant & durable rendra l'Adminiſtration ſimple & facile ; mais il faut juſque-là adapter vos diſpoſitions aux choſes préſentes, en même temps que vous préparerez celles qui ſuffiront à l'avenir. Je ne connois rien de plus propre à ranimer la confiance, que l'établiſſement d'un Bureau de Tréſorerie eſſentiellement compoſé de Députés à l'Aſſemblée Nationale ; il ſera conſidéré comme le point de réunion entre l'adminiſtration & la légiſlation des finances, & un tel accord eſt ſi néceſſaire, que dans les pays étrangers on s'étonne qu'à la ſuite de nos événemens, la machine des finances puiſſe marcher encore, lorſque ſon adminiſtration eſt abſolument ſéparée de l'Aſſemblée où l'on fixe, où l'on détermine toutes les délibérations qui l'intéreſſent. Et l'on comprendra plus difficilement encore, comment le Miniſtre qui régit la finance, eſt celui qui pour le bien public ſollicite l'abdication d'une partie eſſentielle de ſon pouvoir, & la perte de la conſidération qui s'y réunit, tandis que l'Aſſemblée Nationale refuſeroit de participer à cette conceſſion par l'admiſſion de ſes Députés dans le Bureau de Tréſorerie.

On oppoſe un de vos Décrets précédens à l'établiſſement de ce Bureau, aux conditions que j'ai déſignées; mais ce Décret eſt votre propre ouvrage ; il étoit applicable

à d'autres circonſtances, à d'autres idées ; ainſi vous ne devez vous faire aucun ſcrupule d'y apporter une modification, lorſque vous y ſerez conduits par le même motif qui doit être le principe de toutes les loix, le déſir véritable du bien de l'État. C'eſt pour mettre les Députés à l'Aſſemblée Nationale à l'abri de toute ſéduction, de tout aſcendant de la part du Gouvernement, que vous les avez aſtreints à n'accepter aucune place à ſa nomination; mais je l'ai déjà fait remarquer dans mon dernier Mémoire, le Bureau de Tréſorerie dont il eſt queſtion, n'offre qu'une commiſſion difficile, qu'une charge pénible. J'ajouterai qu'on pourroit, ſi on le jugeoit convenable, n'y attribuer pour un temps aucun appointement; on pourroit encore, mais toujours ſelon moi, par un eſprit de défiance dénué de fondement, on pourroit exiger que pendant la durée de la préſente Seſſion, aucun membre du Bureau de Tréſorerie n'accepteroit de place dans le Conſeil du Roi.

Il vous eſt donc aiſé, Meſſieurs, de calmer vos inquiétudes, & il me ſemble qu'indépendamment des ſentimens de confiance que méritent de vous les Miniſtres actuels, vous pourriez encore être tranquilles en remarquant ſimplement les bornes étroites de leur influence. Par quelle ſingularité donc continueriez-vous à les conſidérer comme des ſéducteurs dont on ne peut s'approcher ſans péril ! Eh ! quoi, tout eſt changé, & vous partiriez encore des anciennes idées ! Il n'y a plus de danger pour la vertu civique que dans ſes applications exagérées; la juſte meſure des idées ſera toujours le véritable ſoutien des ſentimens honnêtes, puiſqu'ils ont beſoin de cette aſſociation pour paroître réels, & pour recevoir la récompenſe d'opinion qui leur ſert d'encouragement. Vous ne négligerez donc pas le bien de

l'État & ce qu'il exige, pour une ſimple renommée de ſacrifices qui n'ont plus d'exiſtence, & sûrement vous n'imiterez jamais ce petit nombre de perſonnes qui prononcent encore les mots impoſans de *deſpotiſme miniſtériel*, pour ſe ménager l'honneur apparent de le braver; un courage ſi à l'abri de toute eſpèce d'inconvéniens, ne ſeroit pas digne de vous. C'eſt bien plutôt à ſeconder franchement les meſures ſages du Gouvernement qu'il y a du mérite & de l'honneur, puiſqu'on riſque encore de perdre quelque choſe par cet exercice d'une vertu ſimple, mais réelle.

Je reviens à l'établiſſement d'un Bureau de Tréſorerie ; ma ſanté qui s'affoiblit, me fait ſentir de plus en plus qu'un homme ſeul ne peut répondre à une adminiſtration ſur laquelle le crédit repoſe en partie. Il faut toujours ſans doute, conſerver l'unité d'action, mais il faut y réunir cette permanence, cette invariabilité dont un Bureau de Tréſorerie compoſé de pluſieurs perſonnes, peut ſeul être le garant. Aujourd'hui l'on voit tout le contraire, car à toutes les incertitudes de durée qui accompagnent l'adminiſtration d'un ſeul, vous avez encore joint une diverſité d'action par l'établiſſement de pluſieurs Comités qui ont chacun leur ſyſtême, leurs idées & leurs opinions.

On dit qu'un de vos motifs d'éloignement pour l'établiſſement d'un Bureau de Tréſorerie, c'eſt que vous préférez, comme plus ſimple, une reſponſabilité individuelle, à une reſponſabilité collective ; mais une telle reſponſabilité n'a pas été inſtituée pour en faire un objet de priſe, & pour ſe ménager le plaiſir d'exercer un droit de vindicte ; elle a pour unique principe, l'utilité d'une garantie contre les abus ; mais ſi de toutes les garanties de ce genre, une

administration collective est la meilleure, ce qu'une telle administration offre d'un peu plus composé pour l'application des loix de responsabilité, seroit plus que compensé par la certitude morale de n'avoir jamais besoin d'une pareille caution.

Je dépose donc ici de nouveau mon opinion sur l'importance en tous les temps, sur la nécessité absolue en ces circonstances, de l'établissement d'un Bureau de Trésorerie, aux conditions que j'ai désignées. Vous allez décider ou d'un très-grand bien, ou d'un très-grand mal; & si je pouvois mêler un vœu particulier à l'intérêt public qui m'occupe essentiellement, ce seroit que vous voulussiez bien vous souvenir en tous les temps de l'ardeur soutenue que j'ai mise à ma sollicitation. Il est peu de dispositions dans les affaires publiques qui satisfassent à tout sans inconvéniens; mais si vous adoptez celle dont je vous entretiens, si, considérant les Commissaires du Bureau de Trésorerie, non pas comme vos rivaux, mais comme vos alliés, vous les écoutez avec intérêt, avec confiance, & les assistez de vos forces, toutes les personnes qui réfléchissent & qui voyent encore au-delà des idées qu'on se permet de présenter, applaudiront à votre determination, & en augmentant de reconnoissance envers le Roi, elles acquerront chaque jour un nouveau degré d'espérance.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1790.